

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 14/04/2021

### **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2021 Le montant versé par l'État aux communes vendéennes augmente de 1 %**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue le principal concours accordé par l'État aux collectivités territoriales afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales.

Les montants de la DGF qui sera versée aux collectivités ont été publiés le 2 avril 2021 par le ministère de l'intérieur à l'adresse suivante :

<http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/accueil.php>




En dépit du contexte budgétaire difficile, le Gouvernement s'est engagé à stabiliser au niveau national, pour la quatrième année consécutive, le montant de la DGF versée aux collectivités. Dans ce contexte, le département de la Vendée connaît une augmentation du montant de la DGF attribué aux communes, à leurs groupements et au conseil départemental.

Le montant de la DGF versé aux communes vendéennes s'élève ainsi à 126,9 millions d'euros en 2021. Après une progression de 1,3 % en 2020, elle connaît une nouvelle augmentation de 1 % en 2021, soit 1,25 million d'euros supplémentaires, alors qu'au niveau national, l'augmentation pour les communes est de 0,42 %.

Sur les 258 communes du département, 192 (soit 74 %) d'entre elles voient leur dotation augmenter, alors qu'au niveau national, 46 % des communes connaissent une hausse de leur DGF.

Cette augmentation renvoie notamment aux effets positifs de mécanismes de péréquation, destinés à assurer la solidarité entre les communes. En effet, la DGF est constituée d'une part forfaitaire et de trois principales dotations de péréquation. Pour la Vendée, 81,7 % des communes voient leurs dotations de péréquation rester stables ou augmenter. Ainsi, par rapport à l'année dernière, les montants perçus au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP) augmentent de 2,67 %.

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)  
 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Enfin, pour les communes qui connaissent une baisse de leur dotation, celle-ci reste limitée. Seules dix communes connaissent une baisse supérieure à 10 %.

S'agissant des 19 communautés de communes et communautés d'agglomération du département, le montant de la DGF s'élève à 38 404 197 euros en 2021, ce qui représente un montant stabilisé par rapport à 2020 : 10 communautés voient leur DGF augmenter et 9 constatent une baisse mineure de cette recette.

Enfin, on observe une grande stabilité en ce qui concerne le conseil départemental de la Vendée, celui-ci connaissant une hausse de sa DGF de 0,53 %.

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)  
 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon